

**Der Grosse Rat  
des Kantons Bern**

**Le Grand Conseil  
du canton de Berne**

Mittwoch (Nachmittag), 10. Juni 2020 / Mercredi après-midi, 10 juin 2020

**Sicherheitsdirektion / Direction de la sécurité**

**76      2020.RRGR.69      Motion 048-2020 Gasser (Bévilard, PSA)**

**Hilfe für die Organisatoren von kantonal subventionierten Veranstaltungen, die wegen der Coronavirus-Epidemie abgesagt werden müssen**  
**Richtlinienmotion**

**76      2020.RRGR.69      Motion 048-2020 Gasser (Bévilard, PSA)**

**Venir en aide aux organisateurs de manifestations subventionnées par le canton de Berne en cas d'annulation suite à l'épidémie de Coronavirus (covid-19)**  
**Motion ayant valeur de directive**

**Präsident.** Traktandum Nummer 76, eine Motion von député Peter Gasser: «Hilfe für die Organisatoren von kantonal subventionierten Veranstaltungen, die wegen der Coronavirus-Epidemie abgesagt werden müssen». Diese Motion wurde zurückgezogen. Peter Gasser gibt eine kurze Erklärung ab. Monsieur Gasser, vous avez la parole. *(Peter Gasser rennt zum Rednerpult. / Le député Gasser court jusqu'à la tribune.)* – Viens Peter, viens. Der Sportfonds ist schon durch. *(Heiterkeit / Hilarité)*

**Peter Gasser, Bévilard (PSA).** Le but de cette motion était, comme son titre l'indique clairement, de venir en aide aux organisateurs sportifs ou culturels qui ont été contraints d'annuler leurs manifestations. Inutile de vous rappeler que notre cénacle a déjà avalisé diverses ordonnances urgentes la semaine passée qui poursuivent le même objectif. Permettez-moi toutefois de mettre en évidence la question posée par notre collègue de l'UDC, Fritz Wyss : il s'inquiétait de la complexité des démarches à faire pour pouvoir bénéficier d'un soutien. Chers collègues, c'était précisément un des objectifs de ma proposition, mettre sur pied un mécanisme simple qui permette à chaque organisation de récupérer pour le moins les montants déjà investis dans la préparation de la manifestation. Bien que je comprenne que le canton ait dû s'adapter aux ordonnances fédérales, je regrette que la DSE n'ait pas davantage véritablement pesé le pour et le contre des avantages de ma proposition. Si la manière de faire fédérale a également ses avantages, en particulier les fameux prêts, ainsi que les aides prévues pour les professionnels, elle a également des désavantages comme la limitation au maximum de 80 pour cent des pertes financières. Alors oui, les mesures de soutien prévues par le Conseil fédéral et le Conseil-exécutif apporteront une aide utile et appréciable. Par contre, qu'il me soit permis de douter de l'aide accordée, qu'elle sera ciblée et efficace pour les organisations concernées.

Pour terminer, qu'il me soit permis de regretter la réponse donnée à ma motion par le gouvernement. En proposant le rejet, il omet précisément la dernière phrase de sa réponse qui dit – je me permets de citer – « la demande de la motion est déjà concrétisée sous une autre forme que celle proposée ». N'eût-il pas fallu, comme c'est presque toujours le cas dans de tels cas de figure, de proposer l'adoption, mais également le classement ?